

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 40

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

1<sup>ère</sup> séance de l'année 2014

DÉLIBÉRATION N°2014.01.01/91



Vendredi 24 janvier 2014

*Budget principal*

**Budget 2013**

*Virements de crédits de fin d'exercice*

L'An Deux Mil Treize, le vendredi 20 décembre, à 8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de l'Assemblée délibérante, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 17 janvier 2014.

**Présents : 23**

M. Jacques BANGOU	Président
Mme Suzelle SEVILLE	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy CELIGNY	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Franck PETIT	7 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique BIRAS	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPION	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE	10 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Josiane GATIBELZA	11 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Patrick LERUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges BREDENT	13 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Guy BARBEU	Délégué Communautaire
M. Robert BARBIN	Délégué Communautaire
M. Georges CIDEME	Délégué Communautaire
M. Gérard DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Laisely EDMOND PARAT	Déléguée Communautaire
Mme Juliana FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Renée George NABAJOTH DELOUMEAUX	Déléguée Communautaire
M. Serge NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert NOMEL	Délégué Communautaire
M. Michel RINÇON	Délégué Communautaire
Mme Betty SALBOT	Déléguée Communautaire
Mme Nadiyah SURVILLE PERAFIDE	Déléguée Communautaire
Mme Eliane VESPASIEN-CLOTILDE	Déléguée Communautaire

**Excusé représenté : 1**

<u>Vice-Président :</u> M. José GUIOLET, 4 <sup>ème</sup> Vice-Président, Pouvoir à M. Jacques BANGOU
---

**Excusés non représentés : 3**

<u>Vice-Président :</u> M. Eric JALTON (1 <sup>er</sup> Vice-Président)
<u>Délégué Communautaire :</u> M. Ary CHALUS M. Patrick SELLIN

**Absents non excusés : 13**

<u>Vice-Présidents :</u> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Fabert MICHELY (6 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<u>Délégués communautaires :</u> M. Max CELIGNY M. Eric CELINAIN M. Audry CORNANO Mme Marie- Hélène JACOBY KOALY M. Maurice LORQUIN Mme Annie LOUIS-MARIE Mme Alexandrine MOUEZA Mme Nathalie PELMONT Mme Nadège THEOPHILE Mme Francesca VELAYOUDOM FAITHFUL Mme Kitty WALPO

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération n°2013.02.01/363 du Conseil Communautaire du 18 février 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence en application de l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 susvisé;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2013.04.03/27 votée le 15 avril 2013 portant examen et vote du budget primitif 2013 Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Communautaire ;

**Considérant** le rapport du Président ;

Après avoir délibéré ;

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,

**ARTICLE 1** - D'autoriser les virements de crédits suivants :

Prélèvement :

Chapitre 65 - Article 6558 autres contributions obligatoires.....2 802 481€

Affectation :

Chapitre 014 - Article 73923 Attribution compensation Baie-Mahault.....2 802 481€

Prélèvement :

Chapitre 011- Article 6281 concours divers.....1 458 000.80€

Chapitre 012 - Article 64131 rémunération non titulaires.....350 200.00€

Chapitre 67 - Article 6718 *Autres charges exceptionnelles*..... 341 280.00€

Affectation :

Chapitre 014 -Article 73928 *Autres reversements*.....2 149 480.80€

Prélèvement :

Chapitre 65 - Article 658 *Autres contributions obligatoires*.....862 941.00€

Chapitre 67 - Article 678 *Autres charges exceptionnelles*..... 282 069,53€

Affectation :

Chapitre 014 - Article 73923.....1 145 010.53€

**ARTICLE 2** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3** – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député- Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député- Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Trésorier Principal d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme



Pointe-À-Pitre, le **10 FEV. 2014**

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **11 FEV. 2014**
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le **11 FEV. 2014**